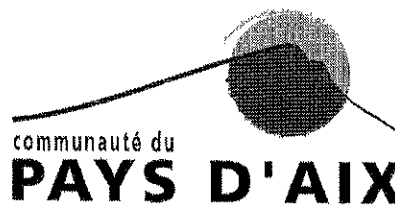


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013_B195-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B195

OBJET : Emploi et formation - Attribution de subventions 2013 aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des Communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(s) :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Francis TAULAN

Thématique : Développement économique et emploi – Emploi et formation

Objet : Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des Communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les Bureaux Municipaux de l'Emploi sont des acteurs incontournables pour le déploiement de la compétence Insertion d'un public en difficulté sur le territoire communautaire. Dans le cadre de leur rôle d'accueil et de prescription des publics vers le dispositif PLIE, ces derniers mobilisent des moyens adaptés.

Aussi, la Communauté du Pays d'Aix souhaite-t-elle s'engager auprès de ces différents acteurs locaux en leur apportant un soutien financier.

Cette délibération concerne le soutien à 23 Bureaux Municipaux pour l'Emploi pour un montant total de 121.913 €.

Exposé des motifs :

L'engagement de la Communauté du Pays d'Aix dans la lutte contre les exclusions, à travers le PLIE, nécessite une forte collaboration des acteurs locaux afin que les personnes ciblées par notre action puissent en bénéficier.

En effet, le travail de repérage des participants à l'occasion de l'accueil et de l'orientation du public est essentiel, car la qualité de la prescription est une condition de la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre de ce plan.

Cela nécessite de donner des moyens de fonctionnement appropriés aux structures qui sont en capacité de remplir cette fonction. Les Bureaux Municipaux de l'Emploi représentent une opportunité pour agir au plus près de nos populations et remplir efficacement ce rôle de prescripteur du PLIE.

Cette collaboration dans le cadre du PLIE implique donc une participation active des agents de ces bureaux aux réunions territoriales du dispositif, l'accueil des accompagnateurs à l'emploi de leur territoire pour diagnostiquer les difficultés des publics et l'opportunité d'une orientation, et accomplir leur travail de suivi, ainsi que des services directs pour les bénéficiaires dans leur recherche d'emploi.

Des informations collectives à l'adresse des agents des BME et des actions collectives de mise en relation directe avec des employeurs sont organisées avec le Service Public de l'Emploi. Ainsi, une nouvelle offre de service a-t-elle été développée à partir de ces structures de proximité, en complément du suivi réalisé par les accompagnateurs à l'emploi du PLIE.

A titre de participation aux frais de fonctionnement des BME, il vous est proposé d'apporter une aide forfaitaire de **2.000 € à chaque Bureau Municipal de l'Emploi**, hormis les BME suivants, dont l'aide sera majorée, en fonction des actions spécifiques développées par chacun :

- **2.500 € au BME de la Commune d'Eguilles**, pour l'organisation du « Salon de l'Orientation et de la Reconversion Professionnelle », qui se tiendra le 7 mars 2013, en partenariat avec Pôle emploi, la mission locale du Pays d'Aix et le PLIE. Cette opération constitue un temps fort basé sur une rencontre entre les demandeurs d'emploi et les différents organismes d'orientation et de reconversion professionnelle du territoire.
- **2.500 € au BME de la Commune de Peyrolles-en-Provence** pour l'organisation du salon des métiers de la nature, de l'agriculture, de l'écologie et du développement durable, le 6 février 2013. Cette journée sera consacrée aux métiers et aux recruteurs de ce secteur et s'adressera prioritairement aux personnes inscrites en accompagnement dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix.

- **2.500 € au BME de la Commune de la Roque d'Anthéron** pour la mise en place de l'action « Création d'entreprise ou créer son propre emploi » qui se déroulera sur la commune, permettant d'offrir un temps fort consacré à l'information et aux conseils, auprès d'experts spécialisés.
- **2.500 € au BME de la Commune de Rognes** pour le renouvellement de son action « Atouts Emploi ». L'objectif est de consacrer une journée aux démarches administratives du demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi, telles que la lettre de motivation, la rédaction de CV, préparation aux entretiens d'embauche,
- **2.500 € au BME de la Commune de Saint Cannat** pour l'accueil de l'opération « Dynamic Emploi » qui a pour objectif la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises du territoire sous la forme d'un rallye emploi.
- **7.000 € au BME de la Commune de Bouc Bel Air** pour :
 - la mise à disposition du public d'un Atelier de Recherche d'Emploi (documentation, offres d'emploi, informatique, aides diverses),
 - l'organisation de 3 salons et de 5 petits-déjeuners à thème,
 - l'intervention d'un prestataire extérieur pour des simulations d'entretien d'embauche et accompagnement professionnel individuel (6 à 10 séances de 2 h en moyenne),
 - la mise en œuvre de l'action « Pass'Permis » : prise en charge maximale, après prescription d'un référent emploi, de la moitié du coût du permis pour des publics porteurs d'un projet professionnel cohérent,
 - la gestion, sous couvert de l'association EGEE, d'un relais auto-entrepreneurs communautaire (espace de travail, d'information, d'accompagnement et de suivi).
- **10.000 € au BME de la Commune de Trets** pour le renforcement des actions visant à favoriser la recherche d'emploi des publics accueillis (ateliers CV, lettre de motivation, accompagnement individuel sur Internet, travail sur l'image de soi, phoning...) et l'optimisation des actions menées en faveur des actions d'insertion sociales et professionnelles pour le public demandeur d'emploi.
- **30.000 € au BME de Vitrolles** d'une part pour son action dédiée au développement de la création d'entreprise bénéficiant à des participants du PLIE, d'autre part, pour l'organisation de manifestations, telle que celle portée

par le CIRFA et enfin le deuxième forum généraliste « Emploi Dynamics » qui aura lieu le 8 mars prochain.

- **12.000 € au BME de Meyreuil** pour l'organisation du 7^{ème} forum emploi, courant quatrième trimestre 2013, organisé en partenariat avec la Pépinière d'entreprises innovantes.
- **2.500 € au BME de Lambesc**, pour l'organisation d'un forum emploi le 30 mai prochain destiné à rapprocher les demandeurs d'emploi avec les offres d'emploi disponibles sur le territoire.
- **3.000 € au BME de Simiane-Collongue**, à savoir 2.000 € de participation aux frais de fonctionnement du BME + 1.000 € pour la poursuite de l'action « valorisation de l'image à destination des demandeurs d'emploi » initiée par le BME de Simiane-Collongue en 2009. Pour mémoire, rappelons que ce dernier propose aux personnes qui ont tendance à se désinvestir de leur image et de leur apparence, par le biais d'une conseillère en image (fonctionnaire territorial à hauteur de 25% de son temps de travail), un bilan d'image, suivi d'un relooking visage et silhouette, afin de leur permettre de mettre toutes les chances de leur côté face à un employeur.
Les bénéficiaires de cette action sont les publics en suivi emploi de la commune et de la CPA.
- **4.000 € au BME de Rousset**, pour la mise en œuvre de différentes actions :
 - ateliers de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, accompagnement individuel, phoning, création d'une boîte e-mail, initiation à Internet, inscription Pôle Emploi, télé candidature)
 - prise en charge du coût du permis de conduire pour les publics porteurs d'un projet cohérent
 - mise en place d'un forum emploi saisonnier pour les jobs d'été (animation d'ateliers pour les jeunes sur les techniques de recherche d'emploi)
 - réalisation de diagnostics pour le repérage et l'orientation du public PLIE.
- **7.913 € au BME des Pennes-Mirabeau**, lequel met en œuvre une action de formation aux NTIC, d'une durée de 12 semaines (3 sessions prévues sur 2013), à raison de 3h/semaine ayant pour but d'aider les demandeurs d'emploi à utiliser l'outil informatique dans leur recherche d'emploi : mise en page CV et lettre de motivation, insertion de photos et/ou de documents,

Par ailleurs, le BME des Pennes-Mirabeau a organisé, en janvier 2013, des réunions d'information et de recrutement Randstad.

- Le 09 avril 2013, une réunion d'information sur la création d'entreprise par Pays d'Aix Initiatives ;
- Le 16 mai 2013, un forum de l'Alternance, de la Formation continue et de la création d'entreprise en collaboration avec Pôle Emploi Marignane et la Mission Locale ;
- En octobre 2013, un forum des métiers de la Défense Nationale et de la Sécurité Publique. Une rencontre avec le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) et les BME de Vitrolles et Rognes pourrait relancer ce projet d'envergure ;
- Le 17 octobre 2013, le Markethon (6^{ème} édition).

Par ailleurs, la commune de Saint-Paul-lez-Durance a fait le choix d'externaliser son Bureau Emploi en s'appuyant sur l'association « Paul-Emplois ». Cette association rend les mêmes services que les B.M.E. Aussi il convient de lui verser une subvention de 4.000€.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

C'est pourquoi, désireux d'optimiser les compétences de leur agents dans ce domaine, 10 BME souhaitent renouveler leur abonnement aux logiciels « PASS'AVENIR » (logiciel de travail sur le projet professionnel) et « TRANSFERENCE » (logiciel sur l'analyse et le transfert de compétences). Ces outils permettent de répondre aux besoins d'un public en quête d'un projet professionnel ou d'une reconversion nécessaire à son insertion et d'optimiser la qualité des

services de proximité proposés par ces Bureaux Municipaux de l'Emploi à la population locale.

Le coût de ces abonnements s'élève à 1.100 € par BME.

Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission du développement économique et de l'emploi du 09 avril 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 121.913 € ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs avec le Bureau Municipal de l'Emploi de la commune de Vitrolles ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention d'objectifs à conclure avec le BME de Vitrolles ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur les lignes budgétaires 90-6574 (service 8) pour le BME associatif de Saint Paul-lez-Durance et 90-657341 (service 8) pour les BME portés par les communes, qui présentent les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que ces subventions, quel qu'en soit le montant, feront l'objet d'un seul versement.

Bénéficiaire	Subvention de fonctionnement proposée en 2013	Abonnement « Pass'Avenir » et « Transférance »	Total subvention
Bouc-Bel-Air	7.000		7.000
Cabriès	2.000		2.000
Coudoux	2.000		2.000
Eguilles	2.500	1.100	3.600
Fuveau	2.000		2.000
Jouques	2.000		2.000
Lambesc	2.500	1.100	3.600
La Roque-d'Anthéron	2.500	1.100	3.600
Le Puy-Sainte-Réparate	2.000		2.000
Les Pennes Mirabeau	7.913		7.913
Le Tholonet	2.000		2.000
Meyrargues	2.000		2.000
Meyreuil	12.000		12.000
Peyrolles-en-Provence	2.500	1.100	3.600
Rognes	2.500	1.100	3.600
Rousset	4.000		4.000
Saint-Cannat	2.500	1.100	3.600
Simiane-Collongue	3.000	1.100	4.100
Trets	10.000		10.000
Venelles	2.000	1.100	3.100
Ventabren	2.000	1.100	3.100
Vitrolles	30.000	1.100	31.100
Sous-total	106.913	11.000	117.913
Association Paul-Emplois St Paul lez Durance	4.000		4.000
Sous-total	4.000		4.000
TOTAL	110.913	11.000	121.913

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

**CONVENTION DE COLLABORATION
AVEC LE BUREAU MUNICIPAL DE L'EMPLOI
DE LA COMMUNE DE VITROLLES
DANS LE CADRE DE
LA MISE EN ŒUVRE DU PLIE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L' E.P.C.I.

**La Communauté du Pays d'Aix
Direction de l'Insertion et de l'Emploi
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE cedex 1**

représentée par

**Monsieur Francis TAULAN, élu délégué à l'insertion,
l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage**

ci-après désignée

« la C.P.A »

ET

La commune de
sise

**VITROLLES
Hôtel de Ville
13127 VITROLLES**

représentée par

Monsieur Loïc GACHON, en qualité de Maire

ci-après désignée

« La commune »

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'article 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté du Pays d'Aix n° 2007-A297 du 19 octobre 2007 autorisant la signature de la convention entre l'Etat, la Communauté du Pays d'Aix, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Bouches du Rhône et le Conseil de Vaucluse instituant le P.L.I.E. communautaire du Pays d'Aix 2008-2012 ;

VU le protocole de mise en œuvre du PLIE communautaire du Pays d'Aix prenant effet le 1^{er} janvier 2008, cosigné par le Préfet de la Région PACA, le Président de la Communauté du Pays d'Aix ; le Président du Conseil Régional PACA, le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, le Président du Conseil Général de Vaucluse ;

VU la délibération du Bureau de la Communauté du Pays d'Aix n° 2013-Bxxx du 16 mai 2013 autorisant le versement de la subvention attribuée à la commune pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature de l'action à réaliser par la Commune et les modalités de la participation de la C.P.A à la mise en œuvre de cette action.

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'ACTION

Par la signature de la présente convention, la Commune s'engage à :

- Repérer le public devant devenir participant du PLIE
- Etablir les fiches de prescription correspondantes
- Permettre l'accueil des accompagnateurs à l'emploi du PLIE chargés du suivi des participants de la commune
- Permettre l'accueil des différents prestataires du PLIE chargés de mettre en œuvre des actions à destination des participants du PLIE
- Offrir des services directs aux participants du PLIE en matière de documentation sur les métiers et un accès aux offres d'emploi du réseau du Service Public de l'Emploi
- Mettre en œuvre une action dédiée au développement de la création d'entreprise bénéficiant à des participants du PLIE
- Organiser le 08 mars 2013 un vaste forum généraliste « Emploi Dynamics » et un forum de l'alternance

Par ailleurs, la Commune s'engage à :

- Renouveler son abonnement aux logiciels « Pass'Avenir » (logiciel de travail sur le projet professionnel) et « Transférance » (logiciel sur l'analyse et le transfert de compétences)

ARTICLE 3 PARTICIPATION DE LA C.P.A

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 31.100 € (trente et un mille cent euros), soit :

- 30.000 € d'aide au fonctionnement
- 1.100 € de participation au financement de l'abonnement aux logiciels « Pass'avenir » et « Transférance »

ARTICLE 4 : MODALITE DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet d'un seul versement, après le vote de la délibération y afférente par le Conseil Communautaire du Pays d'Aix.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

Selon des dispositions de l'article L.1611-4 du C.G.C.T., la C.P.A. est autorisée à demander aux bénéficiaires de subventions tout document ou à intervenir sur place pour toute vérification.

En conséquence, la Commune s'engage à se soumettre au contrôle opéré par toute autorité communautaire habilitée et à présenter toutes les pièces justificatives demandées.

ARTICLE 6 : PUBLICITE – COMMUNICATION

La Commune s'engage à indiquer à tous les bénéficiaires et au public concerné la participation de la C.P.A.

S'il est amené à conclure d'autres conventions pour la réalisation du projet cofinancé, il veillera à en informer tous les intervenants dans le processus de réalisation du projet (sous-traitants, bénéficiaires ultimes...).

- Toute publication ou communication relative au projet financé devra faire mention du concours de la C.P.A
- La Commune s'engage à faire figurer le logo de la C.P.A. sur l'ensemble des documents d'édition (en priorité, en bas à droite).
- Tout document d'édition sur lequel figure le logo de la C.P.A devra faire l'objet d'un « bon à tirer » avant l'impression.
- Toute demande d'éditorial du Président de la Communauté du Pays d'Aix devra être transmise au minimum quinze jours à l'avance.
- La charte graphique est à demander à la Direction de la Communication de la C.P.A. (Tél : 04.42.93.85.54.)

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et se termine le 31 décembre 2013.

Fait à Aix-en-Provence, le
En deux exemplaires originaux.

En vertu de la délibération 2013-
BXXX du 16 mai 2013

Monsieur Loïc GACHON
Maire de Vitrolles
(cachet et signature)

Monsieur Francis TAULAN
Elu délégué à l'Insertion, l'Emploi,
la Formation Professionnelle et
l'Apprentissage
(cachet et signature)

OBJET : Emploi et formation - Attribution de subventions 2013 aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des Communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

23 MAI 2013